Accessions
159. 821

Shelf No.
XG.3656.6

Barton Library.

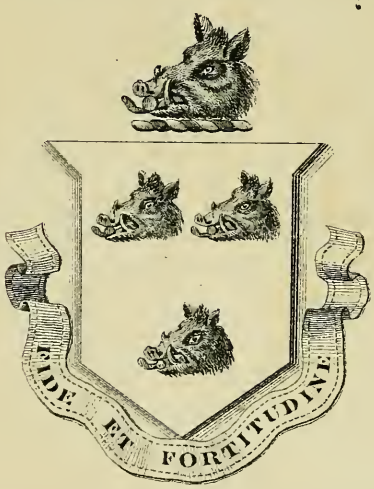

Thomas Pennant Barton.

Boston Public Library.
Received 1 May, 1873.
Not to be taken from the Library.

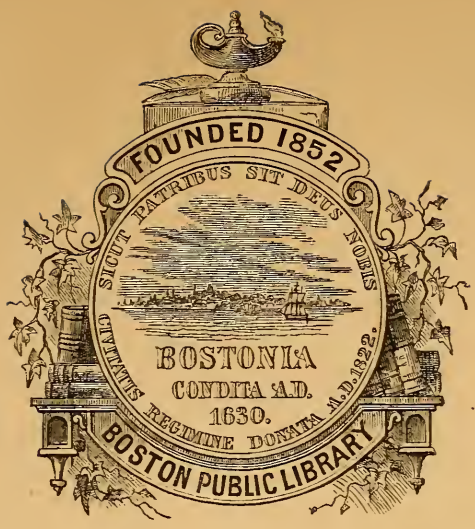

304

PAMPHLETS.

French Revolution

1789.

Barton Library.

XG.5656.6

159.827
May 1873

Revolution fran.

21

12

Fermez les Yeux !

B. — 1789

(USA)

FERMEZ LES YEUX.

PERMET LES VUES

FERMEZ LES YEUX.

Il n'y a pas long-temps qu'un fameux aſtrologue qui n'y voit pas plus clair que le bon Tyreſias vous crioit à tue-tête; *ouvrez les yeux, Français, ouvrez les yeux.* Et que vouloit-il vous faire voir? tout ce dont vous vous étiez apperçu avant lui; vous n'avez que trop été éblouis du deſpotiſme du Souverain, du deſpotiſme miniſtériel, de l'ariſtocratie des Grands, du pouvoir parlementaire, de la puiſſance eccléſiaſtique: moi, je vous dis aujourd'hui, peuple de France, fermez les yeux, car ſi vous ne les fermez pas, les ariſtocrates de l'Aſſemblée Nationale, ſecondés par le phyſicien Bailly, & par le grécomane Vauvilliers, vous mettront un bandeau ſur les yeux, comme on faiſoit autrefois à ces pauvres déſerteurs que l'on condamnoit à être fuſiliés, afin qu'ils ne viſſent pas le coup de la mort partir de la main de leurs camarades; oui, Français, fermez les yeux, car l'iniquité qui eſt à ſon comble, vous feroit frémir, ſi d'un œil trop attentif, vous vouliez ſuivre la conduite pernicieuſe & cruelle de ces nouveaux parvenus.

Oui, je le répète, Français, fermez les yeux, c'eſt du fond de la chambre noire où je ſuis, que je vous invite à renoncer de bon gré à vos légitimes droits, pour vous épargner le ſort d'une vie ténébreuſe où je ſuis réduit par mon indiſcrette curioſité.

Si j'avois encore à craindre, je n'oſerois élever la voix pour vous découvrir les nouveaux attentats de la cruelle ariſtocratie,

dont mon cœur ulcéré gémit, & vous inviter à entendre les triſtes vérités qu'elle m'arrache. Si j'étois encore membre d'une ſociété d'eſclaves couverts du voile d'une fauſſe liberté, peut-être, hélas! préférerois-je cette vie à celle que je traîne languiſſamment dans cet abominable cachot, dont l'idée glace encore plus mon cœur, que le froid rigoureux qui y règne : grand Dieu, combien la mort eſt préférable aux peines cruelles que j'ai à ſouffrir: citoyens, fermez les yeux ſur les malheurs d'un homme de 26 ans, & étranger; je me nomme Antoine Etrabuc, & ſuis natif de Sainte-Colombe en Savoye.

Si l'ancienne hiſtoire vous apprend, ô Français, des faits romaneſques, celle d'aujourd'hui, ſi elle eſt fidelle, doit en contenir encore de plus incroyables.

Si on liſoit que jadis un juge ſervoit d'avocat à ſon criminel, qu'il changeoit les dépoſitions des accuſateurs, qu'il les dictoit aux greffiers en leur préſence, & dans la forme qu'il les jugeoit à propos, ſoit pour le punir plus griévement qu'il ne l'avoit mérité, ſoit pour le favoriſer, ſuivant ſon intérêt ou ſon caprice, aſſurément un badin ne pourroit s'empêcher d'en rire, & un ſage en hauſſeroit les épaules: mais ſi ſur la fin de ce ſiècle, ou dans ceux qui lui ſuccéderont, on rencontroit de pareils faits dans un hiſtorien de nos jours; on jetteroit de dédain un livre où le peuple le plus éclairé, ſoi-diſant, de l'univers, ſeroit mis au rang des ſauvages les plus ignorans & les plus barbares.

Eh bien! Français, ſi je vous dis, fermez les yeux, ouvrez les oreilles, & je vous

apprendrai que ces faits inouis ſont dans la plus exacte vérité, & que plus de 200 citoyens en ont été témoins.

Fermez donc les yeux, quand les ariſtocrates jugent leurs agens, tremblez & taiſez-vous.

Mais moi qui ai dans ce moment la ſeule liberté de parler, je dois en uſer juſqu'à ce que l'injuſte pouvoir qui m'a ravi toute autre liberté, m'arrache encore celle-ci.

Entrant le 25 octobre 1789 dans Paris pour la première fois, j'entends dire qu'on juge publiquement dans cette ville les criminels, je me rends au châtelet pour y entendre les interrogatoires, il en comparoit un nommé Gallet, en préſence de trois de ſes dénonciateurs, dont deux nommés Maſſiette & Beſos & le troiſième ſoi-diſant commis de l'accuſé.

Le premier dépoſoit que ledit Gallet s'étoit tranſporté chez lui, pour lui demander ſes blés à acheter: qu'il lui avoit répondu qu'il n'en avoit que pour ſa ſubſiſtance: que l'accuſé lui avoit dit qu'il falloit qu'il lui livrât tout ſon blé à raiſon de 24 liv., & que s'il avoit le malheur de le refuſer, il enverroit le lendemain une compagnie de ſoldats, qui mettroit ſa ferme au pillage, & qu'il le dénonceroit à l'hôtel-de-ville de Paris comme ariſtocrate; que ſe voyant menacé de la force, il avoit livré audit accuſé, contre ſon gré, tout ſon blé au prix qu'il lui avoit demandé.

Le juge diſoit au greffier: *Ecrivez, monſieur, que le ſieur Gallet s'eſt préſenté chez le ſieur Maſſiette, qu'il lui a acheté ſon blé à ſon corps défendant, comme traitent ordinairement les marchands.... N'eſt-ce pas? M. Maſſiette....*

Non, monsieur, répondit le déposant, *je persiste dans ma déposition.* Mais enfin reprenoit le juge, en adressant la parole au greffier, *Ecrivez comme je vous dicte....*

Le second déposoit que le sieur Gallet s'étoit présenté chez lui, comme député de la ville de Paris, & lui avoit enlevé tout son blé, à raison de 24 liv. quoique vieux, en le menaçant de le dénoncer, s'il osoit dire un mot, qu'il lui avoit laissé faire tout ce qu'il avoit voulu; mais qu'il en avoit refusé le payement, attendu qu'il vouloit s'informer auparavant si le sieur Gallet avoit réellement le droit de s'emparer de sa propriété au prix que bon lui sembloit; que le lendemain ayant appris que ce député avoit revendu son même blé à 8 liv. par sac de bénéfice, il avoit été très-surpris d'avoir été trompé par un député de la ville de Paris, & qu'il avoit continué d'en refuser le prix, dans l'espérance de se faire rendre justice; que sur son refus, l'accusé lui avoit envoyé son argent par un huissier, & qu'alors il avoit cru devoir l'accepter, dans la crainte où il étoit que son refus ne lui occasionnât quelque disgrace, & sachant que le fort écrase toujours le foible. Le juge disoit au greffier, écrivez, monsieur, que monsieur a acheté le blé de monsieur, & s'est servi du nom de la ville, pour le bien de la chose publique, attendu que Paris manquoit de pain dans ce temps.

Le troisième déposoit qu'il n'avoit pas reçu d'ordre de son commettant pour revendre une partie des blés du magasin, à raison du prix coutant aux pauvres de l'endroit; que c'étoient sa probité & ses sentimens seuls qui l'avoient

engagé à faire cette action de patriotisme, qu'au contraire son commettant s'étoit enfui de la Ferté-Milon, dans la crainte d'être pendu, & qu'il l'avoit laissé au milieu de la populace soulevée; qu'il n'avoit échappé à la mort que par la confiance que sa conduite avoit inspirée aux citoyens de l'endroit.

Le juge disoit au greffier d'un air goguenard: *Ecrivez, monsieur, que monsieur se flatte de s'être conduit avec toute la dignité d'un vrai patriote; mais que ce n'est que d'après les conseils & les ordres même du sieur Gallet, son commettant.*

Quoique ce jeune homme eut persisté dans sa déposition, ainsi qu'avoient fait les deux autres, cela n'a pas empêché que l'on n'ait écrit en faveur du criminel, en la présence d'une foule d'auditeurs, qui ayant les yeux ouverts, marmotoient quelques mots tout bas, & qui en se retirant, les fermoient. Mais moi, pour avoir voulu suivre le conseil de l'aveugle astrologue, & avoir eu la bêtise de les tenir ouverts, & de jabotter tout haut, en réclamant les droits de l'homme, au nom de la justice, je fus arrêté deux heures après, dans la rue de la Mortellerie.

Fermez donc les yeux, François, & taisez-vous.

Je venois de quitter un inconnu avec lequel j'avois lié la conversation depuis notre sortie de l'audiance, sur les mœurs de ce criminel

favorisé & blanchi; il m'avoit appris que cet homme étoit un ancien agent de la cabale aristocratique, qu'il avoit il y a quelques années accaparé tous les suifs de Paris, qu'il avoit un magasin à Saint-Germain-en-Laye, où il les faisoit conduire, & que de-là il les faisoit passer chez l'étranger, que pour ce fait il avoit été arrêté & constitué prisonnier, mais que dans ce temps l'engeance aristocratique, composée comme aujourd'hui d'aussi intègres magistrats, l'avoient sauvé des mains de la justice, par le moyen du sieur Lenoir, lieutenant-général de police.

Le temps ne permettant pas à mon inconnu de me faire un plus long détail sur le compte de cet homme, il me remit le manuscrit cy-joint, en me faisant promettre de le lui rendre le lendemain à la même audiance que nous quittions: comme il contient plusieurs faits où le Lieutenant-Criminel, le Procureur du Roi & plusieurs membres du comité des subsistances sont inculpés, il n'est pas douteux qu'il servira à aggraver ma peine, & mettre le comble à mes malheurs.

Jusqu'à quand enfin, dangereux citoyen, abuseras-tu de la confiance publique? Quand donc ton effronterie cessera-t-elle de braver les sentimens des vrais patriotes? Quoi! ni la garde qui veille à la sûreté publique, ni la crainte des loix sacrées, ni ton arrêt prononcé dans le cœur des Français, ni le regard sévère des augustes Sénateurs, devant qui tu parois tous les jours, ne peuvent affoiblir ton audacieuse insolence? Traître! tu respires

encore! tu ne trembles pas toutes les fois que tu parois devant ce sénat auguste, & peux-tu entendre de sens-froid les délibérations de ce corps respectable? O temps! ô mœurs! le sénat te pénètre, le juge t'a dévoilé, tu respires encore, & dans les liens d'un décret criminel & évident, tu oses jetter sur chacun de tes accusateurs un regard sanguinaire, en marquant d'un œil audacieux la place où tu veux enfoncer le poignard! Je ne parlerai point de ta banqueroute la plus frauduleuse qui se soit faite de nos jours, le jugement en seroit trop rigoureux, tu ne pourrois échapper par les subtilités & les intrigues qui te sont si familières au châtiment qui t'est destiné; la punition de tes crimes doit servir d'exemple, le commerce en a besoin, & même la société : s'il falloit en exposer les faits & en donner les preuves, en compulsant seulement les régistres du Mont-de-Piété, elles seroient bientôt acquises, & les faux créanciers que tu as fait comparoître dans ton bilan, pour en augmenter le passif, les consolideroient : mais je veux exposer au public les faits de ton audace & de tes supercheries, à cause de l'intérêt qu'il peut y avoir; je lui apprendrai que Lyon, Marseille, Londres & plus de vingt places de commerce, m'ont fait prier de publier ta frauduleuse insolvabilité, quoiqu'elles se soient prêtés de bonne grâce aux arrangemens de tes affaires, & qu'elles craignent la perte totale de leurs créances : (1) ne sait-on pas que ta femme

(1) Il leur a toujours fait croire qu'il avoit obtenu des lettres de surséance : c'est faux ; son homologation n'est même pas encore

insolente & sans pudeur, ne cesse de te dire, & à tous ceux qui veulent l'entendre, qu'ayant retiré toutes les marchandises déposées au Grand Bazard, (c'est ainsi qu'elle nomme le Mont-de-Piété) lesquelles montent à 1800001. Vous les vendrez, & ferez après un abandon à vos créanciers, en prétextant pour malheur l'affaire des blés; cela, dit-elle, en riant, pourra me procurer un bon cabriolet.

Oui, malheureuse, oui, tu mérites sans doute un cabriolet pour te récompenser d'avoir ruiné le 1er septembre de l'année 1788 quatre-vingt familles, & des projets que tu formes dans la perversité de ton cœur, d'en ruiner cent vingt cette année; mais n'y comptez pas ils employeront les moyens les plus efficaces pour t'empêcher d'y réussir : crois-tu que l'on ne parviendra pas à faire connoître toutes tes friponneries au sieur Merdas (négociant, passage de l'ancien grand Cerf) & à tant d'autres tes protecteurs séduits qui ne t'ont supposé que malheureux & non criminel?

Par quelle fatalité l'innocence trouve-t-elle donc si peu d'appui, et le crime tant de défenseurs? ne fait on donc pas que le crime naît de l'impunité, & qu'en préservant un banqueroutier du juste châtiment qu'il mérite, on livre à sa merci les victimes de ses déprédations? s'il n'est pas condamné, il est présumé innocent, & devient à son tour le calomnieux accusateur de ses accusateurs véridiques : c'est alors qu'on punit les défenseurs de la

---

faite, quoique ce soit par cette supercherie qu'il parvint à obtenir les signatures d'une partie de ses créanciers.

vérité, & que l'iniquité triomphe de la justice. *Virtus est superior omnibus casibus vitae : nos fimus nocentes, fi non obsistimus malo cùm nos possumus. Ille qui abstinet à peccato solo metu, non est innocens.*

Je ne prétends pas, mes chers concitoyens, vous déchirer le cœur, en vous représentant l'insatiable cupidité d'un être si vil, dont le nom seul doit inspirer l'horreur ; mais je me dispose simplement, en qualité d'observateur patriote, de vous représenter une image fidelle des atrocités de ce corrupteur de mœurs, dans un style aussi burlesque qu'amusant.

Deux mois après sa banqueroute, il acheta le fonds de magasin & boutique du sieur Dulac, marchand aux trois Pucelles ; vous jugez bien que, pour avoir boutique dont l'étalage y attire tous nos jeunes freluquets, il faut y placer une rogere dont l'aspect rechigné attire tous les cœurs corrompus, & que le sieur de Vauvilliers, [*préſident des subsistances*] qui se croit être le seul fa-

vori, ignore la plupart de ces basses intrigues, & prodigue aveuglément son argent & ses caresses à son aimable dulcinée. Je vais vous rapporter ici une petite anecdote qui n'est qu'une bagatelle, mais qui peint au naturel sa brillante délicatesse. Un jour notre sieur Dulac se transporta avec diligence à son ancien domicile, où étoient installées nos nouvelles pucelles. Il y oublia son parasol, il revint en vain le demander; mais notre guindée commere, tout en faisant l'étalage de ses grands & sublimes sentimens, moitié courroucée, moitié modérée, dit ne l'avoir point vu. Le lendemain, il alla chez un boursier pour en acheter un autre; mais tout-à-coup, reconnoissant le sien, il s'écria : Bon dieu! madame, par quel miracle mon parasol est-il tombé chez vous? Je sais, dit la femme, qu'un homme de telle encolure [dépeignant le domestique de la dame Gallet] est venu ce matin le changer pour un autre. Instruit par cette circonstance, il se promit bien de veiller de plus près à ses intérêts; mais demandez-lui si ce tour de larron est le seul qu'il éprouva, & si c'est le seul à craindre

pour lui. Je crois bien qu'il vous répondra : Je suis peiné quand je songe dans quelles mains est placée une partie de mes fonds.

Dans ces intervalles, faisant tous les jours de nouvelles escroqueries, les révolutions de juillet arriverent. C'est-là où il commença à triompher de voir l'état bouleversé, dans l'espérance de profiter de ce moment pour user de ses supercheries ordinaires. Que fit-il ? Il se transporta à la halle avec cinq à six voitures de farine qu'il avoit rencontrées dans les rues, & commença à faire courir le bruit qu'elles étoient destinées pour Versailles & l'école militaire. Enorgueilli d'une si belle expédition, il courut bien vîte en faire part au district St. Eustache. Il y monta même en chaire pour faire retentir plus au loin ses nouveaux exploits ; mais comme il parle françois comme une vache espagnole, & qu'il est revêtu du physique d'un Lorieux (1), on le félicita avec un air de mépris, & son ignorance prit cela pour des louanges très-flatteuses. Dites-moi

(1) *Fameux banqueroutier.*

donc, M. l'observateur? un individu élevé dans la fange parmi les chiffonniers, & raccommodeurs de fayance, devroit pourtant savoir employer les fleurs de rhétorique nécessaires pour mieux persuader... Ha! ha! Monsieur, les rhétoriciens élevés de cette maniere n'ont pas besoin de savoir parler françois, pour corrompre tout ce qui les entoure. Laissons-là la rhétorique & toutes ses beautés, & reprenons le fil de notre histoire. Notre restaurateur de subsistance alla avec intrépidité se présenter à l'hôtel-de-ville, où trouva place la provision d'une commission que la manie avoit méditée pour traiter & acquérir pour le compte de la ville.

Messieurs les membres sont donc répréhensibles d'avoir donné leur confiance à un être connu de tous les citoyens pour être dangereux, tant au commerce qu'à la société, & qui auroit dû être chassé du sein de la capitale pour l'intérêt public. Muni d'un petit morceau de papier, il s'en retourna à la halle plus présomptueux que jamais. Le commissaire Asserau, qui connoissoit sa réputation, le regarda comme un

ami, & le félicita de son nouveau grade ; mais le peuple ayant voulu pendre le lendemain ce dernier, il fut chassé de la halle, & remplacé par M. de la Rivière. Ce dernier, soit qu'il connut le sieur Gallet d'ancienne date, soit qu'il sache étudier les hommes en lisant sur leur physionomie, lui voua tout le mépris qu'il mérite ; & toutes les personnes qui fréquentoient la halle dans ce moment, le regardoient avec horreur, & se méfioient des infâmes intrigues qu'il a toujours employées pour parvenir à l'état de négociant frauduleux. Il avoit pour compagnons les nommés Lachenet & Crépu de la Crepaliere. Ils convinrent ensemble que ces deux derniers resteroient à la halle, & que lui feroit des expéditions particulieres. Se voyant seul pour exercer sa turpitude, il ne s'en applaudit que davantage. Que fit-il alors ? Il mit en campagne, non pas loin de Paris, puisque les courses se bornoient à poser aux portes, les nommés *Fombel*, *Trefard* & *Horan*, domestiques & commis, tous trois valets de la dame Gallet : mais, me direz-vous, que faisoit-il donc de son premier commis ? Ce jouvenceau à barbe blonde

restoit-il sans emploi pendant pareil exploit ? Ho ! ho ! il le réservoit pour plus grandes affaires ; mais un moment, nos affidés aux portes arrêtoient toutes les voitures envoyées par les commissaires de la ville, qui restoient dans les campagnes pour y tenir toujours les moulins en activité, & les envoyoient aux trois Pucelles : douze sous de récompense pour nos chartiers, aux dépens des facteurs & factrices, [*informez-vous aux facteurs & factrices de la halle, ils vous diront la vérité des faits*] les faisoient aller en diligence vers l'adresse renommée. Arrivées à l'enseigne, la promesse étoit fidélement ratifiée, & par qui ? *Par la dame Gallet & ses nymphes. Elle, en despote altière, en souveraine aux grands airs, au teint pâle, qui, du fond de l'ame s'épanouissant la rate de voir déja quelques vestiges du futur cabriolet qui devoit promener par tout Paris sa grandeur*, recevoit les lettres de voiture & d'importance, prenoit la quantité des sacs qu'elles portoient, y mettoit les douze sous pour boire payables à la halle, les datoit de l'endroit où venoient les farines & signoit le nom de son

digne époux (1). A son défaut, la mission étoit remplie par la premiere fille de boutique ou suivante, toutes deux graves & demi-prudes, qui signoient toujours pour le daron. Le soir arrivé, le sultan venant de ville, demandoit à ses commises combien de tours de main, c'est-à-dire, combien de sacs avoient été escroqués dans le courant de la journée aux convois de la ville envoyés par *M. le Fevre de Génau, St. Félix & autres*. On lui donnoit l'état, il se dérouloit les cheveux pour paroître fatigué, & dans ce costume alloit à la ville ou à la mairie, en disant aux membres qu'il n'avoit dormi depuis huit jours, & que ces farines lui avoit presque coûté la vie à découvrir des magasins aristocrates, & des frais énormes, tant de port que d'escortage. On lui promettoit de le bien payer de ses peines & déboursés, & dans cette espérance continuoit ses brillantes opérations.

---

(1) Faites-vous représenter les lettres de voiture, vous y reconnoîtrez l'écriture de la dame Gallet & de ses filles de boutique, étant persuadé qu'elle n'a pas été députée par la ville ; les faits seront vérifiés.

Dans ces intervalles on manquoit toujours de pain, & la ville ne cessoit de demander aux citoyens qu'elle ne comprenoit comment on pouvoit en manquer, puisqu'il arrivoit journellement à la halle..... de farine, pendant qu'il n'en falloit que..... pour la consommation ordinaire. Ah ! ah ! MM. des subsistances, vous ne disiez pas que l'on vous apportoit les mêmes états que vous veniez de recevoir de vos commissaires ; mais bref là-dessus, j'en appelle au comité des recherches.

Notre faiseur d'expéditions, après tant de peines & de sueurs, rêva dans le repos de ses voyages à présenter une requête à l'hôtel-de-ville, dans laquelle il demande que vingt-six mille sacs de farine arrivés à la halle par ses intrépides soins, & récompenses pécuniaires prodiguées aux chartiers, méritoient bien quinze sous par sac ; ce qui faisoit la somme de *dix-neuf mille cinq cents livres* dont la ville lui étoit débitrice, en ayant soin d'observer qu'en tels embarras, il n'avoit pu retirer ni recevoir quittance de ses déboursés, & qu'il espéroit qu'on

le

le dispenseroit d'en produire. [Voyez *la requête présentée le vingt-six août*].

Mais laissons là cette affaire ; dans son bouillant enthousiasme, il fut au comité central demander qu'on lui accordât un homme de chaque district, lesquels formeroient une compagnie de 60 cavaliers, dont, bien entendu, il seroit le commandant, pour aller dans les campagnes forcer la main aux fermiers. On lui fit entendre qu'il n'étoit pas digne d'avoir la confiance d'une compagnie, & que sa réputation devoit l'exclure d'une telle mission. Le lendemain, le district St. Jacques des Innocens, fit afficher dans les rues & carrefours de Paris, qu'après avoir communiqué avec les 60 districts, il refusoit expressément au sieur Gallet les 60 cavaliers qu'il avoit demandés, & que des paradoxes de cette importance leur paroissoient dangereux, [voyez *l'affiche du 5 & du 6 septembre*] voyant aussi que notre faiseur d'expéditions, au métier qu'il professoit, pouvoit bientôt devenir millionnaire.

Déroûté de tous ses projets, dégradé par la servitude, par l'espionage & par les délations, il désespéroit de parvenir à faire réussir ses infâmes vues, dans lesquelles il avoit employé le mensonge, l'hypocrisie, l'impudicité, la voie de la corruption, en ébranlant la fidélité de ses domestiques, valets & chambrieres de sa digne épouse.

Cet homme, dont le nom seul est un opprobre, & l'existence un crime d'état, partit pour le Soissonnois, accompagné de son premier commis, espece d'homme faquin, freluquet, vain, présomptueux, courtois, inconséquent, à tout cela près, d'assez droites allures.

Mais venons aux faits, raisonnons sans partialité, ne nous laissons ni aveugler par la prévention, ni dominer par le respect humain, osons penser tout haut, ne parlons que d'après la vérité, nous arrivons au but; point d'invectives, ni de déclamations, point de faits isolés, point d'anecdotes réchauffées, point d'historiettes satyriques : je dédaigne ces libelles sottement

malins, dont le mensonge prépare les matériaux, dont l'impiété assaisonne le style, & à qui la haine seule procure des lecteurs. *Mendacium illud fuge.*

Arrivé à la Ferté-Milon, il élut domicile au château, & prit conducteurs, valets & secrétaires, pour l'accompagner dans les fermes, & mériter par là la considération dont il avoit besoin.

En entrant il commençoit par faire trembler les personnes & les murs de la maison, en disant : *Je suis député de la ville de Paris, envoyé pour enlever les bleds que vous avez en magasin ; si vous vous refusez à me le livrer de suite à raison de vingt-quatre liv. je vous enverrai demain une troupe de soldats qui mettront votre ferme au pillage.* Vous devez bien penser quels effets produisoient ces paroles sur des esprits simples & crédules. Dès l'instant ils se mirent en devoir de faire honneur au député, & mirent aussi-tôt en campagne leurs rustres pour avoir du gibier. Pendant ce tems les servantes pochoient pigeonnaux,

déplumoient poulardes, & rôtissoient dindons & chapons, & les meilleures tonnes de la cave étoient visitées pour cette fête. Entre la poire & le fromage, notre grivois bien échauffé, visant toujours à ses intérêts, tiroit d'un air de gravité ses pancartes de sa poche, & dictoit à son secrétaire les marchés qu'il jugeoit à propos; puis, sans leur en faire la lecture, les faisoit signer, en leur disant: *Je vous protege; sachez que le restaurateur de la premiere ville du monde saura vous être utile.*

Ces bons paysans, flattés de ses promesses, se laissoient entraîner dans l'enthousiasme, & lui menoient leurs bleds à son magasin établi à la Ferté-Milon, à raison de 24 liv., pendant qu'ils en pouvoient avoir 30, 32 & 34 liv. des boulangers de la capitale, lesquels n'en trouvoient point un sac (1), parce que ces fermiers disoient qu'il n'y avoit point tant d'honneur à livrer

(1) Demandez à MM. Leroux freres Serange, &c. &c.

à des mitrons qu'à M. le député; &, plus, qu'il leur avoit promis *sa haute bienveillance*. Il s'en trouvoit cependant quelques-uns chez qui l'amorce ne put prendre; mais il les menaçoit avec outrance d'un ton despote, & les fit livrer, contre leur gré, même jusqu'aux réserves pour leur subsistance (1). Si-tôt les magasins remplis des déprovites de nos fermiers, le sieur Gallet fondoit alors toute espérance d'abreuver ses repas splendides du sang de l'opprimé.

Pour faire les choses avec mystere, il dit à son soi-disant associé qu'il alloit à l'hôtel-de-ville de Paris, afin d'en rapporter de l'argent pour payer ses bleds. Mais, au lieu de venir à Paris, il parcourut d'un courage intrépide Meaux, Lisy, Varette & autres lieux, où il fit la vente de ses escroqueries à MM. S. . . . B. . . . R. . . . L. . . & autres marchands meûniers & fariniers, à raison

---

(1) Demandez à MM. Bernier, Lemaire, veuve Demossis, &c. fermiers, chez lesquels il s'est présenté; ils vérifieront les faits.

de 6 & 8 liv. par sac de bénéfice. (Ces hommes ne l'ont pas accusé, étant eux-mêmes compromis dans l'affaire.) C'est en faisant ces beaux exploits, qu'il promenoit déja son génie en cabriolet, en méprisant souverainement rubaniers, gaziers & marchands d'affiquets. Mais pendant sa livraison, qui devoit être de 15 à 1800 sacs, la roue de fortune commença à lui devenir contraire. La justice, réclamant ses droits, souffla à l'oreille de MM. *Robert* & *Bonvalet*, marchands fariniers à Lisy, lesquels vinrent le dénoncer au district de St. Jacques des Innocens. Alors ces nouveaux défenseurs de manigances aristocrates, armés du zele patriotique, s'adresserent à la ville pour requérir célérité. Pour donner un frein à la chose, elle le fit emprisonner; mais les honorables membres qui la composent eurent bien soin de ménager la corde du sieur Gallet, qui menaçoit de filer la leur, s'ils ne lui servoient de soutien dans son détriment, comme ils lui en avoient servi dans ses opérations. Au moment qu'on l'a arrêté, il en avoit délivré 237 sacs. C'est à peu près comme celui qui va fracasser une caisse où il

espere dérober 100000 liv. & qui se trouve arrêté en emportant le premier sac (1).

---

(1) Quoique la quantité 1800 ci-dessus étoit vendue, il représente à ses juges, pour toute défense, qu'il n'en avoit vendu que 60 sacs pour payer une lettre de change. Pourquoi, dans ses papiers déposés au greffe, se trouve-t-il un petit livre sur lequel ses achats sont commencés sans signature ? Au 15e. ou 20e. feuillet on y trouve des ventes faites à divers particuliers, construites en ces termes :

$\frac{30}{24}$ { Livré à M. S. . . . . jusqu'à concurrence de 200 sacs.

$\frac{28}{24}$ { Livré à M. L. . . . . jusqu'à concurrence de 300 sacs.

$\frac{32}{24}$ { Livré à M. B. . . . . boulanger, jusqu'à concurrence de 250 sacs.

Livré &c. &c. &c. &c.

MM. les magistrats, chargés de cette affaire, devoient bien prendre connoissance de $\frac{30.\ 28.\ 32.}{24.\ 24.\ 24.}$ peut-être auroient-ils trouvé le dénouement de cette énigme.

Nos habitans de la Ferté-Milon apprirent aussi-tôt les infâmes supercheries que ledit sieur Gallet avoit employées pour les tromper, c'est alors qu'ils s'armerent & se transporterent au château, [*Chez le comte de Montholon*,] pour s'emparer de notre soi-disant associé, resté pour régler les affaires, dans l'intention de le pendre provisoirement. C'est là où notre pauvre diable de commis, se vit précipité dans un abîme des plus dangereux, & Dieu sait s'il eut la puce à l'oreille. Il commença à refléchir ; &, ne pouvant revenir de la surprise d'être pendu provisoirement sans en savoir la cause, il avoua son innocence à ses effrénés patriotes : ils eurent égard à sa jeunesse, &, sans savoir qu'ils auroient fait du tort tant à la dame Gallet qu'à ses demoiselles de boutique, lui accorderent sa grace en jurant la mort de notre député s'il y retournoit..... Ah ! ah ! M. le commis cela vous apprendra à vous laisser baptiser du nom de député par un escroc. Savez-vous bien que quand on perd la vie provisoirement, on est aussi privé provisoirement de faire la cour aux nymphes & sultannes des trois Pucelles..... Cela vous apprendra

prendra un peu plus d'expérience..... Je vous avoue aussi provisoirement que nos deux parricides vous ont voulu rendre victime de leurs infâmes manigances en voulant vous faire évader.

Le lendemain, notre jouvenceau vit arriver diverses maréchaussées pour le prendre & l'escorter de poste en poste devant le tribunal de la justice(s'il y en est) : ces hommes ne l'épouvantèrent pas comme la brigade de la veille ; & il faut croire qu'il n'étoit pas peccable, puisqu'il alla se présenter à eux. Au même instant il reconnut la livrée du Mercure de notre *souveraine*, qui venoit de la part de sa *grandeur* rechercher son argent & ses papiers, en lui disant qu'il se sauvât sur-le-champ, & que notre faiseur d'expéditions étoit au châtelet pour l'affaire des bleds ; qu'il pourroit bien lui en arriver autant : on croit bien que ce sont les arrangemens que la dame Gallet avoit pris avec le nombre des esclaves de ses faveurs pour sacrifier notre pauvre diable à la récrimination de son mari.

Notre jeune homme, loin de donner dans

le panneau, plia à l'instant bagage, monté sur un fameux coursier, sans se piquer d'être si exact à ramasser, ni ses effets ni son argent; à la faveur de la nuit s'échappa de la honte d'être escorté par la brigade, & vint droit à l'hôtel-de-ville rendre compte des exploits de sa frayeur panique, de sa soudaine fuite, & se constituer prisonnier.

Quelques tems après, on vint lui dire que, puisqu'il n'avoit vu goutte à la conduite de notre détenu, il pouvoit aller en paix.

Au bout de quelques jours, le greffe lui donna la permission de faire le relevé de ses comptes : il trouva un déficit qui, dans de pareilles circonstances, devoit être indubitable. Manquant de ruses & d'expériences, le plus court moyen pour lui, fut d'aller en faire part au jongleur qui l'avoit gradué dans ses voyages de l'intendance de ses finances. Il fit des offres de réparer la perte à ses dépens ; mais la dame intrigante, toujours accompagnée du sieur *Merdas*, le plus chéri de ses favoris, se transporta bien vîte chez le dupe de l'intrigue de son amour

se plaindre du vol qui venoit de lui être fait par son commis. Comme dans tout ce tapage le sort de notre ancien mignon étoit qu'on en vouloit toujours à son cou, la délatrice promit de s'en venger; soit qu'elle manquât de moyen, ou quelle eût assez de ses affaires, elle lui fit grace de la corde, se promettant de le faire danser d'une autre maniere dans ses momens de plus grand loisir. Mais lui, la cervelle échauffée de ces contre-tems, ne demeura pas en reste; car on dit qu'il a fait un mémoire où il se plaint hautement des turpitudes de la dame, espérant ne pas en demeurer là. Le tems nous donnera sans doute le dénouement de cette affaire.

Retournons actuellement à notre disgracié député. Dans ces entrefaites il ne faut pas demander si la grandeur de notre honesta avoit invoqué les graces de Proserpine pour lui donner quelques charmes, afin d'aller, accompagnée de son fidele favori, chez MM. les magistrats y solliciter la grace de son loyal époux. Ce fut chez l'infernal exécuteur [*B..... de V..... lieut. crim.*]

par où elle commença, lequel lui donna une permission, le 23 septembre, pour voir son mari qui étoit au secret, en lui disant : *Madame, voilà la première fois que je pêche contre les loix.* Ce fut le commissaire Desmaretz qui fut chargé de faire ouvrir les portes. Ce grand homme de loix céda donc au premier coup-d'œil à l'aspect de la déesse qui, se félicitant intérieurement de sa conquête, trouva que ce n'étoit pas assez, & toute enorgueillie, elle rompit le silence.

De là chez le premier agent des persécuteurs du genre humain, [*le Procureur du Roi*] lequel la fit passer dans un cabinet, pendant que notre eunuque l'attendoit à l'anti-chambre ; & le coloris qui brilloit sur le visage de l'important personnage, quand ils en sortirent, dénotoit assez que notre grivoise avoit eu bonne audience.

Je passerois sous silence la conquête du Lectrigon au brillant canapé, [*Vatrain, concierge du châtelet*] si ce n'étoit pour faire voir l'insatiable lasciveté de notre tri-

bade, qui en a besoin pour étaler ses graces, chaque fois qu'elle va voir son mari.

L'aristocrate panetier (*de Vauvilliers, préſident des subsistances*) ne manque pas de recevoir tous les jours à son lever son aimable Pithys, qui lui procure un issu d'aurore charmant, en lui montrant les fruits du proverbe (achetez un bon melon, vous ne serez pas trompé.) Notre dupe croit cueillir des roses sur le verd gazon, & ce ne sont que des belles-de-nuit trempées dans la fange. Pour récompense de ses dons précieux, il lui fit obtenir de la ville, le 30 octobre dernier, un bon de six mille liv. en lui promettant que ce ne seroit point là où se borneroient les largesses de son amour. Je crois bien qu'on peut faire la comparaison de cette recette avec les 30000 liv. de rentes, que la dame d'Esprémenil obtint sur le pied du lit du sieur de Calonne ; mais je laisse à mes concitoyens l'avantage de juger cette épithete.

Ce qui ne doit pas se taire dans ce précieux exposé, est la conquête du magicien d'Eu-

phorbe [*l'avocat Panis*], qui travaille l'affaire, dans l'espérance que le plus beau jour de sa vie sera celui de son jugement, & que ses accusateurs pleureront de repentir d'avoir osé soupçonner son intégrité, & qu'il veut que son district aille le chercher à sa prison, pour le reconduire avec toute la pompe & l'éclat que l'on prodigue ordinairement aux illustres restaurateurs de la patrie.

Voilà comme se laissent englauder ces grands hommes de la premiere ville de l'univers, qui après avoir mangé pendant cinq mois du pain de son & autres matieres indignes d'alimenter le corps humain, iront encore rendre une espece d'hommage, & fêter l'un des principaux agens du préparatif qui devoit les empoisonner, & qui triomphent de leur bonhommie.

Je ne suis point impie dans ma morale, je ne suis point hérétique dans ma doctrine, je ne suis point séditieux dans mes plaintes, ni forcené dans mes invectives ; je ne suis point absurde ni faussaire dans mes citations.

Cet écrit n'eſt point un recueil de menſonges groſſiers, d'impies blasphêmes, d'impoſtures révoltantes, de criminelles falſifications, de contradictions manifeſtes et de plates invectives; c'eſt au contraire un trésor de vérités dévoilées, munies de preuves authentiques de la fureur et de la rage des frénétiques sans ame, sans éducation, sans mœurs, dont la méchanceté ne s'applaudit que de ses forfaits, et qui du fond de leur retraite lancent les traits les plus envenimés contre tout ce qui s'oppose à leurs projets vexatoires.

Monstres déguisés sous le masque des défenseurs de la vérité, vous violez les loix les plus sacrées; vous n'êtes que des fourbes, des imposteurs des calomniateurs qui, séduits par les charmes d'une Circé enchantereſſe égorgés d'innocentes victimes pour faire triompher le crime. Vertu, mérite, puiſſance, autorité, tout eſt la proie de votre malignité. Vrai ou faux, tout vous est égal, pourvu que vous déchiriez et mettiez en pieces tout ce qui s'oppose à l'objet qui vous avilit et à qui votre honneur est vendu.

Si dans le patriotique enthousiasme dont je suis embrasé, j'apprenois que les pernicieux projets contre lesquels j'ai déclamé, ont causé la ruine et la juste condamnation de toute l'en-

geance aristocratique, je souffrirois avec patience et résignation les peines dont un pouvoir arbitraire es injuste m'accable ; et je m'applaudirois tous les jours du sacrifice, de ma liberté pour sauver de la tyrannie, un peuple qui mérite la considération de tout l'univers, et particulierement de ma patrie, dont les obligations sont infinies pour les avantages qu'elle en retire, & les bienfaits dont il la comble Que les François se persuadent donc de toute notre reconnoissance, & que c'est ce motif dont je suis pénétré, qui m'a attiré la disgrace où mon zele m'a entraîné.